



Spatial[®] plus

Régulateur de croissance blé tendre et blé dur d'hiver, orge d'hiver et de printemps, escourgeon, seigle d'hiver et triticale.*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC :

Formulation : concentré soluble

Numéro AMM : 9500581

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : chlorméquat chlorure
(CCC)

Teneur : 300g/l, soit 26.8% (m/m)

Famille chimique : ammonium quaternaire
Mode d'action : Inhibition de la synthèse de
l'acide gibbérellique.

Substance active : éthéphon

Teneur : 150g/l, soit 13.4% (m/m)

Famille chimique : dérivés de l'acide
phosphonique
Mode d'action : Inhibition des auxines.

Description

SPATIAL PLUS renforce les tiges, limite la croissance des organes aériens et permet d'augmenter la résistance à la verse physiologique des blés tendres, des blés durs et orges d'hiver.

Préparation

Préparation de la bouillie

- remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur.
 - mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de SPATIAL PLUS nécessaire.
 - terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.
- La bouillie doit être utilisée immédiatement après sa préparation. Ne préparer que la quantité nécessaire pour la surface à traiter.

Mélanges et compatibilité

SPATIAL PLUS ne doit pas être employé en mélange avec des désherbants ou des engrais foliaires contenant du cuivre.
SPATIAL PLUS est incompatible avec les spécialités à base de cuivre ou de bénomyl.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Généralités des EPI	Niveau de protection des personnes			
	PROTECTION DES PERSONNES EN CONTACT DIRECT AVEC LE PRODUIT	PROTECTION DES PERSONNES EN CONTACT INDIRECT AVEC LE PRODUIT	PROTECTION DES PERSONNES EN CONTACT AVEC LE PRODUIT EN COURSE	PROTECTION DES PERSONNES EN CONTACT AVEC LE PRODUIT EN DÉPÔT
SPATIAL PLUS Chlorure d'ammonium quaternaire (CCC) N° d'autorisation de mise sur le marché (AMM) : 9500581	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique
SPATIAL PLUS Ethéphon N° d'autorisation de mise sur le marché (AMM) : 9500581	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique
LIMITES N° d'autorisation de mise sur le marché (AMM) : 9500581	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique	EPI obligatoire à usage unique

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Pour l'emploi

- éviter l'inhalation ou l'ingestion de gouttelettes de bouillie.
- ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'exécution du traitement.
- vider et rincer 3 fois les emballages au moment du remplissage de la cuve et vider cette eau dans le pulvérisateur.
- ne pas pulvériser trop près des points d'eau et éviter tout débordement de rampe sur les mares, les cours d'eau, les fossés.
- traiter en l'absence de vent.
- après traitement, vider et nettoyer soigneusement à l'eau claire les appareils de traitement (tuyauteries et buses comprises).
- en cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez les points d'eau.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Protégez les pollinisateurs.

Surveillez les conditions météorologiques.

Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses,

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Spatial[®] plus

conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
 P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée
 24 heures après traitement.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
 SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
 SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à

l'écart.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Garder la personne au calme. Rincer la bouche. Appeler un médecin.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .
 En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -9°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 2922

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H301 - Toxique en cas d'ingestion.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Danger



Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
8 - Matières corrosives	6.1 - Matières toxiques	-- non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Blé dur d'hiver	Régulateur de croissance	2.5/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 32		1a
Blé tendre d'hiver	Régulateur de croissance	2.0/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 32		1a
Epeautre	Régulateur de croissance	2.0/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 32		1a



Spatial[®] plus

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Orge de printemps	Régulateur de croissance	1.5l/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 32		1a
Orge d'hiver	Régulateur de croissance	2.5l/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 32		1a
Seigle d'hiver	Régulateur de croissance	2.5l/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 32		1a
Triticale	Régulateur de croissance	2.5l/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 32		1a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

* Blé tendre d'hiver :

- Traitement unique : du stade 1 noeud (BBCH 31) au stade 2 noeuds (BBCH 32) : appliquer SPATIAL PLUS à la dose de 2 l/ha.

- Traitement en séquences : appliquer un raccourcisseur de type C3 ou C5 au stade épi 1 cm (BBCH 29) puis SPATIAL PLUS à la dose 1,5 l/ha, du stade 1 noeud (BBCH 31) au stade 2 noeuds (BBCH 32).

* Blé dur d'hiver, seigle, triticale :

- Traitement unique : du stade 1 noeud (BBCH 31) au stade 2 noeuds (BBCH 32) : appliquer SPATIAL PLUS à la dose de 2,5 l/ha.

* Orge d'hiver et escourgeons :

- Traitement unique : appliquer SPATIAL PLUS à la dose de 2,5 l/ha du stade 1 noeud (BBCH 31) au stade 2 noeuds (BBCH 32).

- Traitement en séquences : appliquer SPATIAL PLUS à la dose de 1,5 l/ha du stade 1 noeud (BBCH 31) au stade 2 noeuds (BBCH 32) puis CERONE du stade apparition dernière feuille (BBCH 37) au stade dernière feuille étalée (BBCH 39), avant apparition de barbes à la dose de 0,75 l/ha.

* Orge de printemps :

- Traitement unique : appliquer SPATIAL PLUS à la dose de 1,2 à 1,5 l/ha du stade 1 noeud (BBCH 31) au stade 2 noeuds (BBCH 32).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification RAC

Application (matériel, pression)

Régler la rampe du pulvérisateur à une hauteur convenable de façon à mouiller uniformément l'ensemble du feuillage, y compris les feuilles les plus hautes.

Conditions du milieu

SPATIAL PLUS intervient dans les mécanismes de croissance du végétal les plus intimes. Il convient donc de l'appliquer sur une plante en bon état végétatif et sanitaire, en absence de stress (forte chaleur, gel nocturne, déficit hydrique...).

Mesures de protections des individus



Spatial[®] plus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN143) de classe P3						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.



Mentions légales

Spatial plus® 300 g/l chlorméquat chlorure (CCC) 150 g/l éthéphon 3 AMM n°9500581 3 Détenteur d'homologation : Bayer SAS 3 ® Marque déposée Bayer

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 3 Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires 3 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3



3 3 Danger 3 3 H301 - Toxique en cas d'ingestion. 3 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. 3 H335 - Peut irriter les voies respiratoires. 3 EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires. 3 H290 - Peut être corrosif pour les métaux. 3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Novembre 2021 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)



Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr